

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 1^{er} FÉVRIER 1846.

Depuis quelques semaines les récriminations des fabricants de soieries s'élèvent de nouveau, aussi vives, aussi ardentes que dans le principe, contre l'introduction des étoffes de soie de Chine, qui, prohibées naguère, sont aujourd'hui admises moyennant un droit *ad valorem*. Jusque-là la chambre de commerce de Lyon a défendu le principe de la liberté commerciale, non seulement en thèse générale, mais en ce qui a rapport à l'industrie lyonnaise; elle a considéré cette industrie comme assez forte pour supporter la concurrence étrangère, comme pouvant servir de compensation, de moyen pour obtenir de l'étranger des concessions analogues en faveur d'autres industries. Les faits lui ont donné raison; les marchés ouverts à tous ne nous traitent pas moins bien que par le passé, et si nous avons à combattre la concurrence étrangère sur notre propre marché, il faut l'attribuer aujourd'hui, dans le système de la liberté commerciale, à la mauvaise organisation de la fabrique lyonnaise.

C'est d'après ces idées que, consultés sur les résultats que pouvait avoir l'admission en France des soieries de Chine, la chambre de commerce de Lyon donna un avis favorable. Un nouveau débouché s'ouvrait à l'industrie française, et notre chambre de commerce, poursuivant l'application de ses principes, donnait immédiatement au pouvoir un moyen d'obtenir, en ouvrant nos portes à ses soieries, que la Chine ouvrit les siennes aux articles de fabrication française. On répand le bruit que la chambre, circonvenue, entraînée par nos négociants, serait prête à se joindre à eux, à soutenir leurs réclamations, à donner un démenti à ses antécédents, à condamner ce qu'elle approuvait naguère. Pour notre compte, nous ne croyons pas que ce bruit soit fondé; nous ne pensons pas qu'une chambre qui a donné des preuves de haute intelligence, d'attachement à de sages principes de liberté, puisse se laisser persuader par des craintes dont la source est respectable, mais que nous regardons comme fort exagérées.

Les organes des fabricants lyonnais, qui luttent avec succès contre l'Angleterre, la Prusse, la Suisse, la Saxe, par lesquelles la France est enveloppée, et qui poussent les hauts cris contre la Chine qui est à trois mille lieues, demandaient il y a quelques jours un droit *ad valorem* de 50 0/0 sur les soieries de Chine; ce droit ne leur suffit déjà plus, les voilà qui sollicitent une prohibition complète; ils la demandent au nom de la protection dont jouissent les autres industries; ils s'écrient que le pouvoir doit protéger également toutes les fabrications qui constituent la richesse publique en France, et ils concluent à ce que les portes de la France soient fermées aux soieries de Chine.

Nous comprendrions ces prétentions, nous les trouverions même légitimes au point de vue du fabricant, si une protection égale pour toutes les industries pouvait les mettre toutes sur un pied d'égalité, devait équivaloir à la non-protection. Mais il n'en est pas ainsi en raison de nos rapports avec l'étranger, en raison de l'industrie étrangère, en raison des besoins des consommateurs français, auxquels on arriverait à faire payer les objets les plus nécessaires à un prix qui ne serait bientôt

plus en rapport avec le taux de l'argent. Mais une question primordiale domine tout ici; le principe économique, en fait d'industrie, n'est pas la protection, c'est la liberté. Il ne faut pas l'oublier si on veut raisonner juste, la protection n'est et ne doit être que temporaire; elle n'a d'autre but que de préparer l'industrie à se servir de la liberté, que de lui fournir le moyen d'acquiescer assez de force pour soutenir la concurrence. Voilà le principe; si on le méconnaît, si on cède à des considérations de personnes, aux craintes d'une mesquine politique d'intérieur pour le fausser, on crée, ou des industries factices sans avenir, ou un monopole, et, dans les deux cas, on les crée au détriment du consommateur.

Quand M. Fulchiron, circonvenu par des intérêts particuliers, s'éleva contre l'union douanière de la France avec la Belgique, et fit reculer un ministre qui n'eût pas même le courage de son opinion, les fabricants lyonnais, qui avaient à gagner au traité un débouché pour leurs étoffes, reprochèrent vivement au député de l'ouest l'erreur dans laquelle il était tombé. Comment donc viennent-ils faire aujourd'hui précisément ce qu'ils improuvaient alors? Les principes sont-ils donc si peu fixes qu'ils changent d'une année à l'autre, qu'ils permettent un jour ce qu'ils condamnaient la veille? Les maîtres de forges, les fabricants de draps s'opposaient à l'union par les mêmes motifs que les fabricants de soieries font valoir en ce moment, et nous en sommes à regretter leur triomphe.

Mais revenons aux soieries de Chine dont on semble redouter l'invasion sur nos marchés.

Chose étrange! on parle de conditions d'économie, de prix de main-d'œuvre extrêmement réduits, qui permettent à la Chine de livrer des produits analogues aux nôtres à 50 0/0 meilleur marché; mais, pour Dieu! qu'on donne quelques détails sur les éléments du prix de revient; qu'on dise donc en quoi consistent les économies, sur quoi elles portent. Nul n'a rien pu établir encore de positif à cet égard; pourquoi? C'est que nul n'a pénétré dans l'intérieur de la Chine, n'a vu les ouvriers, ne sait comment ils vivent, comment ils se nourrissent, ne connaît leurs procédés de fabrication. Les Chinois ont de fort belles variétés de soies qui nous sont restées inconnues, grâce à nos habitudes routinières. Nos fabricants tirent un merveilleux parti des richesses que la nature nous a données; mais que nos éducateurs sont lents à introduire des espèces nouvelles, à faire des essais! Que la patience leur manque promptement! Nous n'avons pas l'esprit d'entreprise; au premier obstacle nous nous décourageons, nous renonçons aux avantages qu'un peu plus de persévérance nous ferait obtenir, et nous implorons le moyen extrême du système protecteur.

A entendre certaines gens, nul pays ne peut lutter contre la Chine, parce que l'éducation des vers à soie ne demande pas de soin, pas de main-d'œuvre, pas de frais. Ils éclosent sur les arbres, ils s'y nourrissent, vont de l'un à l'autre, y opèrent leurs diverses transformations et y déposent enfin leurs cocons. Braves gens qui acceptent comme un fait normal des tentatives sans résultat possible! Mais, pour être témoin d'éducatrices libres, il n'est pas besoin de faire trois mille lieues. On a fait des essais de ce genre à Lyon; ils ont réussi aussi complètement qu'on pouvait l'espérer, c'est-à-dire que les cocons obtenus

ainsi ont été très gros et ont donné une fort belle soie. Malheureusement les oiseaux avaient mangé les dix-neuf vingtièmes des vers avant la montée. A cet égard, la Chine n'a rien à envier à la France, et les oiseaux s'y montrent aussi friands du bombox. Ce n'est donc pas là ce qui pourrait donner à la Chine quelque avantage sur la France.

La concurrence de la Chine ne date pas du traité avec l'Angleterre; il y a de longues années qu'elle existe sur les marchés extérieurs et qu'elle n'a pas empêché la fabrique lyonnaise de rester maîtresse de ces marchés et de faire de brillantes affaires. Nous ne discuterons pas la possibilité d'une concurrence chinoise sur le marché intérieur, même jusqu'à ce qu'on ait établi les éléments de cette concurrence; alors il nous sera facile de démontrer combien les craintes sont exagérées à cet égard. La fabrique lyonnaise a fait une concurrence heureuse à la Chine jusqu'en Asie; elle ne peut pas la redouter à Lyon.

Nous recevons d'un fabricant lyonnais la lettre suivante sur la question des soieries de Chine que nous avons traitée plus haut :

« Jusqu'ici le commerce de notre ville s'était montré partisan du laissez-passer des économistes les plus éclairés; il repoussait la protection des droits prohibitifs, ne réclamant pour lui, comme pour tous, qu'une sage liberté. Et le voilà maintenant qui, s'effrayant des contes chinois débités je ne sais par qui, renonce à ses principes de la veille, et, exagérant ses dangers par l'exagération de sa peur, renchérit sur toutes les absurdités avancées par nos industries les plus arriérées, et ne demande rien moins qu'une prohibition prompte et entière de tous les articles de soierie quelconques, dût cette mesure appeler contre notre pays des représailles.

« Ce sont les propres termes de l'article publié par le *Courrier de Lyon* du 30 janvier.

« Mais il me semble qu'avant d'écrire de pareilles chinoïseries, on devrait réfléchir un peu, et ne pas renouveler, sur un sujet sérieux, les ridicules dissertations à propos de certain enfant venu au monde avec une dent d'or.

« Si donc l'économiste du *Courrier de Lyon* s'était posé cette question : Tout ce qu'on nous conte des merveilles de la Chine est-il vrai? est-ce possible ou seulement présumable? il serait certainement arrivé à une conclusion négative.

« En effet, le Portugal, qui a été sur mer ce qu'est aujourd'hui l'Angleterre, est en relation avec la Chine depuis plusieurs siècles; il a un établissement à Macao pour l'échange ou l'achat de tous les produits de ce pays.

« Depuis nombre d'années les Anglais et les Russes négocient avec la Chine. Après eux sont venus les Nord-Américains, qui sont en possession, à peu près exclusive, de fournir les deux Amériques de tous les articles chinois qui peuvent leur procurer quelque bénéfice. Or, je vous le demande, si toutes les fables dont on nous bat les oreilles depuis l'exposition de ces fameux châles de crêpe brodé qui a eu lieu au palais Saint-Pierre étaient vraies, ne serait-il pas plus qu'étonnant que la fabrique de Lyon ne fût pas ruinée et anéantie à tout jamais? Comment se fait-il qu'il se vende au Brésil, en Portugal, sur les continents américains, dix et peut-être vingt fois plus de soieries d'Europe que de la Chine? Comment se fait-il que des Russes, des Anglais, des Américains viennent acheter chez nous des châles, des satins, des serges, des velours, des damas, des crêpes qu'ils pourraient se procurer ailleurs à 50 et 75 0/0 meilleur marché, d'après l'auteur de l'article du *Courrier*? Je n'exagère rien; l'écrivain auquel je réponde réclame non seulement un droit protecteur de 50

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 FÉVRIER.

REVUE MUSICALE.

LES CONCERTS. — THALBERG.

Vous avez peut-être remarqué, si toutefois la chose vous a paru en valeur la peine, que depuis un temps immémorial nous nous sommes renfermés dans un mutisme absolu. Ce silence peut sembler extraordinaire à ceux qui nous connaissent, et qui savent toute la bonne volonté que nous mettons à faire part au public des nouvelles qui arrivent jusqu'à nous; mais que dire, avec la meilleure envie de parler, lorsque tout se passe dans le monde artistique avec une monotonie et une uniformité désespérante? *Charles VI* au Grand-Théâtre reste stéréotypé sur l'affiche. Heureusement que voici venir *Norma* et plus tard *la Reine de Chypre*; ces deux opéras distraient un peu le public des lamentations du roi-fou et de l'affreuse scène des revenants. Le ballet nous préparera sans doute quelque nouveauté, ce qui jettera de la variété dans le répertoire, comme dit le prospectus d'un directeur, et ce qui nous sortira des concerts et des réunions musicales. Le nombre de celles-ci prend des proportions vraiment effrayantes. Autrefois, nous n'avions chaque hiver à Lyon que deux ou trois concerts : ceux de MM. Cherblanc, Baumann, ensuite de M. Georges Hainl lorsqu'il s'est fixé dans notre ville; mais aujourd'hui, outre les soirées du Cercle Musical, de la Société Philharmonique, les concerts *mi-publiques* donnés dans les salons particuliers, chaque artiste veut donner sa petite fête et récolter quelque chose en exploitant le grand champ de la curiosité publique. Est-ce un mal? Est-ce un bien? C'est là une question qu'un critique parisien, un grand critique saurait vous développer en six colonnes; pour nous, qui aimons mieux arriver droit au fait, nous répondrons, sans chercher de périphrases : l'intérêt de chaque bénéficiaire en particulier ne s'en trouve pas mieux; mais cette multiplicité de réunions mune une heureuse rivalité s'établissent entre les exécutants, à la grande satisfaction du public et des véritables dilettanti.

La concurrence amènera aussi une amélioration importante dans la composition des programmes. Jusqu'à présent, sauf de rares exceptions, rien de plus vite expédié que l'organisation d'un concert. Une ou deux ouvertures bien connues, bien usées, quelques solos d'instruments, des airs d'opéras restés au théâtre, une cantate, une mélodie ou une romance, et voilà un programme; prenez vos billets. On oublie que le choix des morceaux est capital, qu'il agit sur le public pour le moins autant que le mérite de l'exécutant; ce que l'on ne savait pas comprendre jusqu'aujourd'hui ne

peut durer plus long-temps. Une soirée exclusivement consacrée à la musique est le moyen d'initier les amateurs aux chefs-d'œuvre qui sont peu connus. Certaines œuvres lyriques ne renferment qu'un ou deux passages dignes d'attention; c'est trop peu pour compter sur un succès en les mettant au répertoire, c'est assez pour qu'ils trouvent place dans un programme et le rendent attrayant. J'ai-je entendu chanter en habit noir un morceau que je puis applaudir tous les soirs au théâtre, alors qu'il est entouré de tout ce qui doit le rendre saisissant et agréable? Me déciderai-je à répondre à votre appel, si votre affiche ne me promet que des airs vingt fois répétés et d'une nouveauté fort équivoque? Du nouveau, de l'inconnu, voilà ce qu'il faut pour un concert.

Lyon compte un violoniste de plus, M. Eisenbaum; il s'est fait entendre plusieurs fois et toujours à son avantage. Du nerf et de la légèreté dans le coup d'archet, de l'ampleur et de la justesse dans les sons qu'il tire de l'instrument, voilà les qualités de M. Eisenbaum; nous ne doutons pas qu'il ne sache se faire une belle place parmi nos artistes lyonnais.

M. Gœury a donné dans la salle du Cercle Philharmonique une soirée agréable. Déjà nous avions apprécié ses qualités à l'orchestre du Grand-Théâtre dont il est un des membres distingués; aussi l'a-t-on revu avec plaisir. Ce que nous avons dit de M. Eisenbaum, sous le rapport de la beauté des sons et de leur puissance, s'appliquera à M. Gœury; la note sort pure et belle, avec de bonnes vibrations. Demander un peu plus de fermeté dans l'attaque, ce ne sera pas montrer trop d'exigence; avec un talent comme celui de ce violoncelle, on ne peut jamais se montrer trop difficile. Des encouragements vulgaires, des louanges banales doivent être laissés à la médiocrité; le vrai mérite aime la critique, parce qu'elle lui donne le moyen de faire un pas en avant et d'approcher davantage de la perfection.

Le même jour, l'épouse de M. Gœury a chanté plusieurs morceaux avec une voix fraîche et étendue; le registre élevé chez cette dame est préférable au médium, aux cordes basses surtout qui, sans manquer de sonorité, sont un peu sèches et pèchent sous le rapport de la vibration. Du reste, M^{me} Gœury ne manque pas de goût et d'études. Aussi faut-il expliquer l'indécision que nous avons remarquée dans certains traits à l'émotion et à la timidité. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que nous l'avons entendue depuis, et que nous avons pu observer dans sa méthode beaucoup plus de sûreté et de verve.

M. Baumann a déjà reçu bien des applaudissements, souvent on a vanté son nerf et la vigueur de son archet; mais jamais il n'a mieux mérité du public que le jour du concert dont nous rendons compte. L'attaque avait une sûreté et une justesse rares; joignez-y encore plus de légèreté et de chaleur qu'à l'habitude, et vous comprendrez la triple salve de bravos qui a couronné le final de son air varié.

M. Mathieu a joué au Cercle Musical un air varié pour la flûte de façon à donner bonne opinion de son goût et de son habileté. Ce jeune homme

a un bel avenir; du reste, il est à bonne école : il tient à l'orchestre le pupitre à côté de M. Donjon, dont l'habileté va toujours croissant. Aussi les marques de sympathie et d'approbation suivent la même progression; l'artiste et l'auditoire ont lieu d'être satisfaits l'un et l'autre, et tout n'en va que mieux.

Ce n'est aussi que pour mémoire que nous parlons de MM. Flachet, Barrielle et Boulo, ce trio d'enfants gâtés d'un public qui ne se lasse pas de les applaudir; néanmoins nous les engageons à méditer nos réflexions sur le choix de leurs morceaux; ils ont trop de bon goût pour ne pas reconnaître ce qu'elles ont de vrai et de sérieux.

Thalberg a déjà donné deux soirées, il doit encore se faire entendre; vous ne serez donc pas étonné le moins du monde si toute la gent pianiste est en émoi. Quiconque frappe sur une épinette, quiconque a pu assister aux concerts de Liszt, veut aller voir son rival et comparer. Lorsqu'un artiste a atteint une réputation comme Thalberg, il ne peut échapper à la comparaison. L'esprit humain est ainsi fait : pour bien juger il faut qu'il compare, puis il décide et donne, à tort ou à raison, la priorité à l'un ou à l'autre. Souvent la comparaison n'est guère possible, mais qu'importe? On a bien mis en comparaison Paganini et Baillot. Il y a, selon nous, entre Liszt et Thalberg la même différence. L'un est le dévergondage de l'art, l'autre la méthode personnifiée. Le premier a plus de chaleur, plus de verve; il se joue avec la difficulté et fait des tours de force; il produira plus d'effet sur les masses. L'autre, plus froid, plus fini, plus irréprochable, sera mieux apprécié par les gens qui connaissent l'instrument. Liszt s'emporte, enthousiasme son auditoire par sa fougue et son *bravo*. Thalberg, plus pur, plus correct, charmera davantage les oreilles exercées du pianiste et du musicien.

Un autre mérite de Thalberg, c'est de choisir admirablement ses mélodies, de les poursuivre avec art dans tous les tons, de faire admirablement le chant pendant qu'il brode de gracieuses variations. La fantaisie des *Huguenots* a enlevé les spectateurs, mais nous préférons encore son étude en la mineur. Il est impossible d'être plus parfait : trilles, octaves, gammes chromatiques se succèdent avec un bonheur inouï; c'est le *plus ultra* de la méthode, l'apogée de la science. Malgré cela, le piano est un instrument si imparfait qu'il y a toujours quelque chose à désirer. On sent qu'il y a du fer et du bois entre l'âme de l'exécutant et la corde qui vibre. Le mécanisme donne au jeu un je ne sais quoi de sec et de glacial auquel il est impossible de remédier; mais le vice de l'instrument ne doit pas retomber sur l'instrumentiste, et c'est déjà faire merveille que d'en tirer ce qu'en tire Thalberg.

Malgré les promesses de l'affiche et les ressources de la direction pour remplir sa salle de bal, il y avait peu de monde samedi dernier au Grand-Théâtre. Le Colisée est en possession de la vogue; il fait bien d'y aller et de la mériter.

0/0, mais même une prohibition complète.

Or, pour montrer l'injustice et le ridicule de cette demande, je prends pour point de comparaison les Etats-Unis, auxquels nous fournissons le plus de soieries. Je suppose que les droits d'entrée y sont de 20 0/0; si nos produits peuvent s'y vendre concurremment avec ceux de Chine, ce qui est prouvé par le fait, autrement les Américains ne nous achèteraient rien, il est clair comme le jour que les produits chinois, sans les frapper d'aucuns droits, doivent revenir en France, plus chers que les nôtres. Donc, Lyon n'a point à s'alarmer des vains fantômes dont on cherche à l'effrayer; donc, le droit de 20 0/0 établi sur les articles de soierie à leur entrée est plus que suffisant pour protéger notre industrie. »

» A. C. »

Importantes nouvelles de la Plata.

DÉFAITE DE ROSAS. — DESTRUCTION DE SA FLOTTE ET DE SON ARTILLERIE PAR LES FORCES COMBINÉES DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

Le *Courrier du Brésil* du 18 décembre contient les nouvelles suivantes de la Plata :

La division anglaise était sous les ordres du capitaine Hotham et la division française sous ceux du capitaine Tréhouart.

Le 18 novembre, les forces combinées s'embarquèrent à quelques milles du point Obligano. Dans la soirée, on s'avança dans des embarcations pour connaître les forces de l'ennemi; elles se composaient de quatre batteries établies sur la rive droite de la rivière: ces batteries formaient un total de vingt-quatre pièces, la plupart de gros calibre, sans compter plusieurs pièces de campagne détachées. La rivière elle-même était barrée par une ligne de vingt-quatre vaisseaux liés ensemble par trois chaînes de fer. Ce barrage était placé entre la 3^e et la 4^e batterie. A l'une des extrémités, sur la rive droite, étaient placés dix brûlots prêts à être lancés, et à l'autre extrémité se tenait à l'ancre le *Republicain*, brick de Rosas, armé de grosses pièces d'artillerie et destiné à prendre en enfilade les vaisseaux ennemis. Enfin, environ 4,000 hommes d'infanterie et de cavalerie étaient postés sur le rivage pour s'opposer à un débarquement. Tous les travaux étaient très forts et avaient été évidemment faits par des ingénieurs européens connaissant bien leur art, et on doit attribuer la ténacité de la résistance à ce fait que les batteries étaient desservies par des déserteurs étrangers.

Dans la matinée du 20, les forces combinées, partagées en trois divisions, se disposèrent à l'attaque. Les vaisseaux anglais et français étaient placés indistinctement sous les ordres des officiers des deux nations. La seconde division, commandée par le capitaine Tréhouart, et chargée d'attaquer le barrage juste en face des batteries, à 700 mètres de distance, est celle qui a le plus souffert. Le *Saint-Martin*, commandé par le capitaine Tréhouart, étant venu se poster le premier et n'ayant pu être suivi à temps par les navires de sa division à cause du vent, est resté pendant assez long-temps exposé seul à tout le feu de l'ennemi, feu que l'on dirigeait avec d'autant plus d'acharnement que l'ennemi reconnut ce vaisseau comme ayant fait partie de l'escadre buéno-ayrienne devant Montevideo. Il a été secouru enfin par les autres vaisseaux de la division, et le combat a continué avec beaucoup d'ardeur des deux côtés. Le *Saint-Martin* a eu bientôt 44 hommes mis hors de combat, deux de ses pièces démontées, la plupart de ses agrès détruits et ses mâts sur le point de tomber, le grand mât seul ayant reçu onze boulets. Malgré tous ces désavantages, il continuait à combattre avec la plus grande vigueur, lorsqu'un autre brûlot ayant coupé la chaîne de l'ancre, il a été obligé de quitter sa position. Une bombe, partie du *Dolphin*, a mis en ce moment le feu au *Republicain*, qui peu d'instants après a sauté. L'ennemi a voulu alors lancer ses brûlots, mais le courant les a empêchés de produire aucun effet. Le capitaine Hope s'est avancé dans sa chaloupe au milieu du feu ennemi et a coupé les chaînes du barrage, ce qui a permis alors aux vaisseaux combinés de s'avancer plus près.

Le capitaine Tréhouart, ayant quitté le *Saint-Martin*, qui était tout-à-fait incapable de continuer le combat, a monté à bord de la *Gorgone*, pour se concerter avec le capitaine anglais. Il est passé ensuite sur l'*Expéditive*, a fait au *Pandore* et au *Procida* le signal de le rejoindre, et s'est avancé avec ces trois vaisseaux à une portée de pistolet des batteries, sur lesquelles il a lancé une grêle de mitraille. La corvette le *Comus* s'est avancé promptement pour soutenir cette intrépide manœuvre. Au même moment le capitaine Hotham a débarqué avec beaucoup de courage et de vigueur, à la tête de 325 soldats anglais. Cette conduite énergique, exécutée avec un courage égal par les deux commandants, a mis fin à la résistance de l'ennemi et décidé de la journée.

Le premier détachement anglais, qui était débarqué sous le commandement du capitaine Sullivan, avait d'abord été reçu par un feu vif de mousqueterie, lancé par les ennemis placés en embuscade dans un bois voisin. Mais ces derniers ont été bientôt mis en fuite avec leur cavalerie, qui chargeait avec rage sur les Anglais et les égorgait sans quartier.

Le capitaine Tréhouart, ayant aussi débarqué à la tête de ses hommes, joignit bientôt les Anglais, prit possession des batteries et mit fin à toute résistance.

Le lendemain matin 21, des forces nouvelles furent débarquées et complétèrent la destruction des batteries. On brisa tous les affûts, et les canons furent encloués ou jetés dans la rivière. On a conservé seulement dix canons de bronze qui ont été embarqués sur les flottes combinées.

Pendant toute cette journée du 21, les forces alliées sont restées sur le rivage, sans être inquiétées le moins du monde.

C'est pendant le moment le plus chaud du combat mémorable qui a eu lieu dans la journée du 20 que le capitaine Hotham a écrit en français à son collègue, le capitaine Tréhouart, ces mots aussi honorables pour celui qui les écrivait que pour celui à qui ils étaient adressés : « Si le titre de brave a jamais été mérité, c'est par vous et vos équipages. »

L'engagement, qui avait commencé à dix heures, a duré jusqu'à deux heures après midi, et de cinq heures à sept heures a eu lieu la destruction des batteries et des fortifications.

Les pertes des forces combinées sont : Français, 18 tués, 70 blessés; parmi les tués, M. Michaud, officier du *Saint-Martin*; parmi les blessés, officiers : MM. Hello, du même vaisseau; Vernet, de la *Pandore*; Simonneau, de l'*Expéditive*; Daviel, du *Fulton*. Les Anglais ont eu 10 tués et 25 blessés; parmi les premiers, deux officiers. Le *Fulton*, (bâtiments français) a reçu 104 boulets; le *Dolphin* (anglais), 137. Quant au *Saint-Martin*, il était littéralement criblé. Le capitaine Tréhouart est resté avec un seul officier à bord, et la moitié de son équipage a été mise hors de combat.

On ne peut pas indiquer exactement la perte de l'ennemi, parce qu'il avait des voitures qui emportaient incessamment les morts et les blessés du champ de bataille. Cette perte cependant doit être considérable. On a trouvé dans deux batteries seulement quatre cents morts.

Des lettres particulières disent que les bois voisins contiennent beaucoup de cadavres.

» Cette victoire va détruire complètement la puissance de Rosas. »

Paris, le 30 janvier 1850.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

M. Guizot vient d'occuper la tribune pendant une heure. Il y a prononcé un discours remarquable. Malgré l'habileté avec laquelle il a cherché à se tenir dans un milieu d'impartialité dont il avait besoin pour ne pas soulever contre lui les hommes qui s'effrayent avec raison des tendances qui paraissent entraîner l'Etat à de déplorables concessions, malgré cette habileté, disons-nous, l'orateur a laissé percer sa défiance pour les influences contre lesquelles nous voudrions voir le gouvernement armé de plus d'énergie.

Le discours de M. Guizot nous a paru tout à la fois un discours fait en vue des difficultés du moment et des élections prochaines. Il est évident pour nous, après ce discours, que les ordonnances du 7 décembre ont été rendues pour accomplir les engagements pris par M. Rossi à Rome, quand il est allé y réclamer la dispersion des maisons de jésuites qui existaient en France. Il est évident encore que dans la loi sur l'instruction secondaire, si jamais elle se discute, le gouvernement prendra parti pour les prétentions du parti catholique, et qu'en attendant il a voulu s'assurer les moyens de satisfaire aux prétentions de ce parti en créant dans l'Université, par les ordonnances du 7 décembre, une situation qui laisse la porte la plus large ouverte à l'arbitraire.

M. Thiers va répondre à M. Guizot; nous espérons que l'opposition ne se contentera pas de cette réponse, et qu'un amendement très significatif sera présenté pour prescrire au gouvernement la conduite qu'il doit tenir désormais dans les luttes nouvelles, que nous réserve encore la grande question de la liberté de l'enseignement.

Quatre orateurs sont inscrits pour parler sur le paragraphe 5 du projet d'adresse, relatif aux relations pacifiques, amicales de la France avec les puissances étrangères. Ce sont MM. de Tocqueville, Jules de Lasteyrie, de Saint-Priest et Mauguin. Deux amendements ont été présentés sur ce paragraphe; l'un est de M. Berryer, et nous l'avons déjà fait connaître il y a trois jours; l'autre est de M. Mauguin, qui propose de supprimer la seconde partie du paragraphe et de la remplacer par la rédaction suivante :

« Nous espérons que l'union et la bonne intelligence de votre gouvernement avec celui de S. M. B. contribueront, sans nuire aux intérêts nationaux, à en assurer les bienfaits à l'humanité. »

Le passage que M. Mauguin propose de supprimer est conçu en ces termes :

« Il appartient à ceux dont la force égale le courage d'en proclamer hautement les bienfaits. La politique qui a maintenu la paix générale à travers tant d'orages, avec l'appui des pouvoirs de l'Etat et de la raison publique, excite aujourd'hui la reconnaissance des peuples. Un jour, Sire, elle sera dans l'histoire l'honneur de votre règne. »

La commission de l'adresse s'est réunie hier avant la séance et a décidé qu'elle combattrait les deux amendements de MM. Berryer et Mauguin. Il faut donc s'attendre à un débat fort animé et fort intéressant.

MM. Monier de la Sizeranne et Vavin ont déposé aujourd'hui l'amendement suivant, destiné à remplacer le paragraphe 8 concernant la Pologne :

« Fidèle aux engagements qu'elle contracte, la France proteste contre la violation des traités. Au nom du droit des nations, au nom de la civilisation chrétienne et de l'humanité, elle rappelle à l'Europe les solennelles garanties stipulées en faveur de la Pologne. »

On a distribué aujourd'hui un amendement de M. de Rémusat, destiné à prendre place au § 6^e, après ces mots : *Les relations amicales des deux Etats*. Cet amendement est ainsi conçu :

« Mais, pour que ces relations se consolident, il faut que les deux gouvernements, tout en agissant de concert dans les circonstances où leurs intérêts sont communs, gardent soigneusement, dans les deux mondes, toute l'indépendance de leur action politique. »

M. Bailly, directeur de la dette inscrite au ministère des finances, est mort hier à Paris, dans un âge peu avancé.

Voilà encore une belle position qui va mettre en mouvement bien des ambitions, et qui permettra au ministère, dans les circonstances critiques où il se trouve, de tenir bien des dévouements parlementaires en haleine.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 28 janvier.

M. THIERS continue.

Monsieur le ministre, dit-il, vous avez des approbateurs dans l'Université. C'est vrai. L'Université est forte et disciplinée comme l'armée. M. de Salvandy est libéral et magnifique. (On rit.) L'Université a vu pleuvoir sur elle les récompenses; et, dans sa reconnaissance, elle n'a pas fait de distinction entre le ministre magnifique et le ministre qui la pendait. L'Université est abusée, égarée; l'Université se trompe. Elle verra bientôt que vous lui avez rendu le plus dangereux service du monde. Vous l'avez divisée au milieu du combat. (Très bien! très bien!)

Vous avez encore, monsieur le ministre, vous avez obtenu des éloges d'un autre côté. (M. Thiers se tourne vers la droite.) Il y a des raisons pour cela; les connaissez-vous? Et ici permettez-moi de faire une remarque : Pourquoi vous loue-t-on, vous, de ce côté? Pourquoi n'attaque-t-on, moi? Pourquoi? N'avions-nous pas tous les deux voté contre l'épithète de *flétris*? (Mouvement.) Cependant on vous loue, et moi je suis l'objet d'injures dont je m'honore, dont je remercie ceux qui me les adressent. Mais pourquoi cette différence? Ecoutez-moi; c'est que les partis ont leurs instincts. C'est que ce que je veux est contraire à certaines tendances; c'est que ce que vous faites, vous, est, sans que vous vous en doutiez peut-être, sans que vous le vouliez peut-être, je dis peut-être, c'est que ce que vous faites favorise ces mêmes tendances. Eh bien! savez-vous ce que je vois là-dedans? Une grande malice cachée sous une imprudence. (Rires et agitation.)

M. DE SALVANDY : Je ne reviendrai pas sur une foule de points historiques et administratifs traités par l'honorable préopinant. J'arrive au point essentiel du débat.

L'organisation de l'ancien conseil royal n'était pas conforme aux intérêts de l'Université, elle n'était pas conforme aux intérêts de l'Etat, elle n'était pas conforme aux droits des deux chambres. L'ordonnance du 7 décembre l'a ramenée aux principes posés par son fondateur. Comme corps, l'Université a, pour exister, besoin de deux choses, de dignité et de liberté intérieure; elle devra l'une et l'autre aux décrets pour lesquels on m'a accusé d'une passion exagérée.

L'honorable préopinant a parlé des certificats d'études. Chacun comprend dans quel but cette question est mise en avant; mais,

qu'il me soit permis de le dire, elle est en dehors du débat réel. Elle se rattache plutôt à la question des autorisations, question comprise dans la loi soumise il y a deux ans à la chambre, restée à l'état de rapport, et dont personne n'a demandé la discussion dans le cours de la session dernière. (Rumeurs.)

J'arrive aux motifs particuliers, actuels, qui ont déterminé l'acte du ministre. Le ministre ne peut pas ignorer ce qui se passe dans les chambres. Il ne peut pas ignorer que deux amendements ont été votés par la chambre des pairs dans la loi de l'enseignement secondaire, qui ont tellement atteint le conseil royal que le ministre ne pouvait pas aborder le débat sans modifier la situation. Ces deux amendements avaient une grande portée; les défenseurs du conseil royal l'attaquèrent avec des paroles véhémentes. L'un d'eux dit même que ces amendements dégradèrent le conseil royal et lui ôtaient toute autorité. Cependant la chambre des pairs vota ces amendements à une immense majorité. La loi sur l'enseignement est pendante devant vous. Je ne pouvais consentir à y laisser subsister des dispositions semblables à celles qu'avait votées la chambre des pairs.

Que voulez-vous que je fasse? Je ne pouvais faire que ce que j'ai fait. Je crois avoir apporté un remède au mal. Je le demande : qui pourrait dire, la main sur la conscience, qu'en présence du nouveau conseil royal, la chambre des pairs maintiendrait aujourd'hui les deux amendements qu'elle a adoptés naguère?

Messieurs, au milieu de tout ce débat, il y a une réflexion qui me soutient et me console, c'est que, dans cette discussion, nous sommes deux du même avis : l'Université et moi. L'Université pense comme son chef.

L'orateur se justifie du reproche qui lui a, dit-il, été le plus sensible, celui d'avoir introduit le désordre dans l'Université.

M. DUPIN, de sa place : Ce qui résulte de cette discussion, c'est qu'il faut une loi pour organiser le conseil royal et pour régler ses attributions. M. le ministre doit le sentir. L'autorité du conseil, loin d'être affermie, est ébranlée.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 30 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse (question universitaire).

M. DE GASPARIN demande la parole.

Messieurs, dit-il, je ne sais s'il y aura place dans ce long débat pour une parole de liberté. Je ne parle pas de la liberté de 1808, mais de celle de 1846. Celle de 1808 a été assez célébrée; quant à celle qui a été promise en 1850, on n'en a pas parlé. Ne restons pas dans cette étroite limite. Il y a toujours deux questions dans la question universitaire comme dans toute autre, la petite et la grande, l'apparente et la réelle. C'est cela qui indigné en passant M. Thiers, qui a dit qu'il fallait tendre à l'unité. Nous sommes encore des enfants, en fait de liberté; mais regardez les peuples qui la pratiquent depuis si long-temps. On l'a dit avec raison : si le ministre de l'instruction publique en Angleterre disait que l'unité est nécessaire, on le croirait fou. La liberté d'enseignement est une condition essentielle de notre régime représentatif, et par liberté, j'entends la diversité. Qu'est-ce qu'un régime de liberté? C'est l'opinion publique prenant un corps pour gouverner le pays, c'est le maintien de la libre manifestation de l'opinion publique. Voudriez-vous, par exemple, qu'il n'y eût qu'un seul journal, par lequel le gouvernement parlerait tout seul au pays? Non, sans doute; mais comme il ne s'agit que des générations futures, vous ne vous inquiéteriez pas que leurs opinions, leurs tendances, leurs idées fussent empreintes d'une seule et même effluve, sous l'influence du gouvernement.

Il faut des hommes et des croyances. Avec l'unité de l'enseignement, dans ce pays où les croyances ne sont pas uniformes, vous n'aurez ni hommes ni croyances.

L'orateur déclare ici, avec une énergie de gestes qui excite l'illuminé, qu'il veut la liberté d'enseignement, mais non comme les ultramontains. Je ne suis pas jésuite, s'écrie-t-il, et il n'y a personne ici qui voudrait exprimer son mépris pour les dogmes ultramontains comme je le ferais moi-même. Je ne crois pas au libéralisme du parti ultramontain; et savez-vous pourquoi? C'est que les ultramontains ne sont pas libéraux; ils pourraient l'être. La Belgique est une heureuse exception, je le reconnais; mais en Italie, on ne peut exprimer la moindre dissidence sans des peines graves; en Espagne, c'est la même intolérance; en Portugal, on vient de demander, en 1846, une aggravation de peines contre l'hérésie. Quand on réclame la liberté pour soi, il faut la demander en même temps pour ses adversaires.

Je réprovoque donc les doctrines ultramontaines, et je ne suis pas suspect de mensonge quand je dis que je ne suis pas jésuite. Je dis qu'on doit demander la liberté pour tous. Les principes doivent servir à la défense de tous, de bouclier pour tous, et je ne jeterais pas mon bouclier, même pour écraser un ennemi. (Très bien!) Toutes les libertés sont utiles, toutes sont nécessaires, et elles portent en elles la protection d'elles-mêmes. Liberté religieuse, liberté de la presse... (Interruption.)

M. DE BEAUMONT (de la Somme) : La voterez-vous, cette liberté de la presse?

M. DE GASPARIN : Je la défendrais, si elle était compromise.

M. GARNIER PAGES : Elle n'existe pas, vous le savez bien.

M. DE GASPARIN : J'ai fait ma profession de foi, et elle se trouve écrite par un gouvernement tombé pour la bonne cause, par le gouvernement de Lausanne, qui a déclaré que la vérité était impérieuse, qu'elle ne redoutait pas les luttes de l'intelligence, et que la liberté devait exister pour tous. Je cite ces paroles, qui peuvent s'opposer aux jésuites. Messieurs, ne nous faisons pas jésuites.

M. GUIZOT : Je ne monterai pas à cette tribune sans remercier l'honorable M. de Gasparin des sentiments qu'il vient d'exprimer. Je ne suis pas sûr que dans l'application de ces sentiments il atteigne le but, le noble but qu'il se propose; mais je suis heureux d'entendre de tels sentiments professés dans cette enceinte. Que M. de Gasparin se rassure, la cause de la liberté, de la justice n'est ni perdue ni en déclin dans ce pays; depuis quinze ans, elle est en progrès continu et qui ne s'arrêtera pas.

Je rentre dans la question. Le débat a été tour à tour trop petit et trop grand. Trop petit, quand il s'est porté entre l'ancien et le nouveau conseil de l'instruction publique; trop grand, quand il a voulu prouver que l'Université était ruinée. Non, le débat ne doit pas se réduire à de si petites s'étendre à de si grandes proportions.

C'est l'ensemble des questions et des circonstances qui ont été abordées à cette tribune, c'est cet ensemble que je viens vous présenter de nouveau. Je n'ose me promettre de rester complètement en dehors des partis, des partis religieux, des partis politiques. M. Thiers a vu que cela était difficile; après avoir promis de rester en dehors des questions brûlantes, il est rentré vivement, à la fin de la discussion, dans l'arena des partis. Tout ce que je promets, c'est de ne pas m'inquiéter de qui nous viendront des reproches ou des sympathies. Dans un tel débat, je me contenterai bien de chercher des compliments ou d'éviter des reproches; je serai perdu l'indépendance de ma pensée et de mon action. Je dirai ce que je pense, et quand chacun dit ce qu'il pense, le pays sait bien, en définitive, de quel côté sont les siens.

Ainsi que le disait hier M. Thiers avec cette clarté si vive qui donne tant d'attrait et souvent tant de force à ses paroles, il y a ici une question de fond, de légalité, et une question d'opportunité. Je poserai ce dilemme ou des ordonnances n'ont jamais pu toucher au décret de 1808, et le décret subsiste et forme la base de l'Université; ou des ordonnances ont pu le modifier, et alors la légalité est pour nos actes, elle nous est acquise.

M. Guizot fait ici l'éloge du génie de Napoléon qui a su constituer l'Université sur d'admirables fondements, après avoir si bien apprécié l'état de la société d'alors. Il dit ensuite que les enfants sont aux familles avant d'être à l'Etat; que l'Etat a seulement le droit de les diriger, et que l'Université de Napoléon n'admettait pas ces droits inviolables des familles; n'admettait pas non plus le droit des croyances religieuses.

Napoléon n'a pas toujours suffisamment compris, dit-il, qu'on a le droit de transmettre les croyances religieuses de génération en génération, par la voie de l'enseignement. Napoléon, à mon avis, dans l'organisation de l'Université, n'a jamais tenu assez de compte, ni des droits des familles, ni des croyances religieuses.

La responsabilité n'existait pas non plus dans l'Université impériale, et voilà, à mon sens, un des vices qui, au milieu des avantages de ces grandes institutions, ont fait qu'elle ne peut s'approprier complètement aujourd'hui aux idées modernes. Cette sorte de despotisme fit éclater, sous d'hui aux idées modernes. Cette sorte de despotisme fit éclater, sous d'hui aux idées modernes. Cette sorte de despotisme fit éclater, sous d'hui aux idées modernes.

L'Université ne fut donc plus gouvernée par l'Etat, elle se gouverna elle-même, en 1820, en 1821, en 1822, quand M. Royer-Collard fut placé à sa tête. Le gouvernement de la Restauration avait compris qu'il pouvait se servir de l'Université pour s'en faire un moyen d'action sur le pays contre la population même. Quand 1830 éclata, quand la Restauration tomba, le gouvernement n'était pas encore rentré complètement en possession de la faculté à laquelle il prétendait sur l'Université. On écrivit dans la charte la promesse de la liberté de l'enseignement. Cette promesse, on a commencé à l'accomplir pour l'instruction primaire; pour l'instruction secondaire, on l'a tenté trois fois sans y avoir encore réussi. Je suis convaincu qu'il y a intérêt pour ce gouvernement à poursuivre l'accomplissement de cette promesse. La liberté peut entrer dans toutes ces grandes machines créées par l'empire pour donner une forte organisation à la France. Elle est entrée dans l'administration par l'introduction du régime électif dans les conseils généraux et dans ceux d'arrondissement; elle peut entrer aujourd'hui dans l'Université. Du sein même de la liberté naît pour le pouvoir une source de force. Le jour où la part de la liberté aura été faite dans la question de l'enseignement, nous sentirons la nécessité d'améliorer nos établissements d'instruction, d'y fortifier l'autorité de l'Etat; gardons-nous donc bien de repousser la liberté de l'enseignement. C'est une œuvre difficile à accomplir sans doute, mais elle est possible, et pour la mener à bonne fin, il ne faut pas se laisser effrayer par les luttes qu'elle pourra soulever. En 1841, ces luttes ont pris un caractère très grave, un caractère déplorable, car il est déplorable de voir les grandes forces de la société aux prises entre elles. Quand de pareilles luttes surgissent, il est du devoir du gouvernement de s'élever au-dessus d'elles, de les dominer. (Très bien !)

C'est en agissant ainsi qu'il peut les faire cesser. Dans ces luttes, dont je viens de rappeler l'explosion, le gouvernement a rencontré le conseil royal. Le conseil royal de l'instruction publique, j'en ai la conviction, n'a jamais gouverné irrégulièrement, tyranniquement l'Université; il n'a point fait des pouvoirs qui lui étaient dévolus un usage contraire aux lois. Mais quand il y a quelques vices dans une situation, ces vices, malgré le mérite des personnes, éclatent et se font jour. C'est ce qui est arrivé dans la lutte du clergé contre l'Université.

L'orateur rappela toutes les questions d'une polémique ardente qui ont surgi entre le clergé et l'Université. Dans toutes ces questions, c'est le conseil royal qui, par la force des choses, par l'empire des situations, a représenté l'Université; c'est donc contre lui qu'ont porté tous les coups, c'est contre lui que se sont élevés les méfiances. Le gouvernement a dû tenir compte de ces faits; il n'a pas pu méconnaître qu'il y avait là un des nœuds de la difficulté, une de ces questions sur lesquelles il était de son devoir de porter l'attention. Il n'a pas cru qu'il devait le faire par une loi; il est revenu, par une ordonnance, au décret de 1838. On peut dire que cela ne suffit pas, on peut dire qu'une loi est nécessaire; mais un pas considérable a été fait dans cette voie. Les ordonnances du 7 décembre sont un acte de prudence politique; par ces ordonnances, le gouvernement s'est placé loyalement, impartialement entre les deux influences qui s'étaient disputé la prédominance. (Adhésion aux centres.)

Messieurs, dit M. Guizot, le gouvernement du roi est fermement résolu à trois choses : à exécuter la promesse de la charte; à maintenir le droit de l'Etat à surveiller l'enseignement; à maintenir la paix générale en présence de la liberté religieuse et de la liberté de la pensée, dont la coexistence est l'honneur de notre époque.

Ici je dirai quelques mots en réponse à ce qu'a dit hier M. Dupin. Le pays était préoccupé par une guerre de pamphlets. Quelques personnes auraient voulu qu'on envoyât des agents de la force publique pour fermer quelques maisons. Cette lutte entre quelques hommes d'une part et de l'autre l'autorité publique des magistrats et de la force publique n'aurait pas été digne, n'aurait eu rien de grand. Le gouvernement a retiré la question de l'arène des partis pour la transporter dans la région des gouvernements. Il s'agissait de la dissolution d'une compagnie célèbre. Le principe de la dissolution a d'abord été reconnu par le gouvernement romain.

A gauche : A quelles conditions ? M. Guizot : Je suis ici pour exposer la conduite du gouvernement, dans la limite que nous voulons, et non pour répondre à des questions. Sans doute nous avons rencontré des résistances, des combats; mais il y en a partout dans ce monde. Nous arriverons à notre but; pour cela il faut de la prudence et pas mal de temps. La prudence, nous l'aurons; le temps, nous le prendrons. C'est ainsi que nous concourrons à assurer la liberté religieuse et la paix de l'Etat. (Mouvements divers. La séance est suspendue.)

Il est quatre heures; la séance n'est pas encore reprise. C'est M. Thiers qui va répondre à M. Guizot.

La chambre s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux pour les organiser. Voici les nominations qui ont eu lieu.

	Présidents.	Secrétaires.
1 ^{er} bureau.	MM. Leyraud.	MM. Régnault.
2 ^e bureau.	Croissant.	Montesquiou.
3 ^e bureau.	Rondeaux.	Persil.
4 ^e bureau.	Sébastieni.	de Castellane.
5 ^e bureau.	Basse.	Hallez-Claparède.
6 ^e bureau.	Clément.	de Gasparin.
7 ^e bureau.	de Sévret.	Saglio.
8 ^e bureau.	Blin de Bourdon.	Havin.
9 ^e bureau.	le général Jamia.	Daru.

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques jours, on presse beaucoup à Toulon les préparatifs de l'expédition de Madagascar, dont le départ, fixé d'abord au 5 février, a dû être différé; et ne pourra avoir lieu très certainement avant le 13 du même mois. Le vaisseau le Neptune est beaucoup plus avancé dans ses préparatifs que la frégate la Belle-Poule; on pense néanmoins que ces deux bâtiments mettront à la voile en même temps, et il paraît que deux grands vapeurs leurs donneront la remorque jusqu'au détroit de Gibraltar.

Huit cents hommes du 3^e régiment d'infanterie de marine, formant deux bataillons, seront répartis sur le Neptune, qui aura aussi à bord le colonel, le drapeau et la musique de ce corps, et sur la frégate la Belle-Poule, ainsi que deux compagnies d'artillerie de marine tirées de notre port. Le Neptune doit, en outre, donner passage à M. le maréchal-de-camp Duvivier, commandant en chef les troupes expéditionnaires, et à l'état-major de cet officier général, composé, si nos informations sont exactes, d'un capitaine de corvette, d'un lieutenant de vaisseau, d'un capitaine d'artillerie de marine et d'un lieutenant d'infanterie de marine.

On embarque une quantité considérable de munitions de guerre et de bouche; le Neptune, qui prend un chargement de poudre, recevra également à bord 500,000 cartouches et 30 caisses de

fosées à la congrève. Ce vaisseau s'est fait délivrer des bateaux plats, destinés à faciliter le débarquement des troupes qu'il aura à bord; il en sera aussi donné à la frégate la Belle-Poule.

Un fort navire du commerce, notisé pour le compte de l'Etat, embarquant des approvisionnements de toute espèce et du matériel. M. le payeur de la marine à Toulon a reçu l'ordre d'expédier au trésorier de Bourbon une somme de 1,500,000 francs, et de mettre à la disposition de M. le commissaire général de la marine une somme de 80,000 francs destinée aux dépenses de l'expédition.

M. Gracé, capitaine de vaisseau, nommé récemment gouverneur de Bourbon, vient de prendre le commandement de la frégate la Belle-Poule, qu'il remettra, une fois rendu à son poste, à M. Desfossez, officier du même grade, désigné pour commander la division navale expéditionnaire.

Ainsi donc, plus de doute, l'expédition projetée contre Madagascar va avoir lieu; quant au but qui lui a été assigné, on le tient secret, et nous ignorons même si la coopération de l'Angleterre a été acceptée par le gouvernement français. Quoi qu'il en soit, il nous semble impossible qu'avec les 3 à 4,000 hommes dont se compose le corps d'opérations, on songe sérieusement à prendre possession de Madagascar. (La Nouvelle.)

Afrique française.

Nous avons reçu hier matin, par la voie de Toulon, des lettres et des journaux d'Alger jusqu'à la date du 25 janvier :

ALGER, 25 janvier. — J'avais raison de vous mettre en garde contre le bruit de la fuite d'Abd-el-Kader vers l'ouest, accueilli avec tant de complaisance par les journaux d'Alger; l'autorité supérieure a été encore une fois mystifiée par notre infatigable ennemi, qui semble se jouer de nos colonnes. L'émir, que l'on croyait déjà dans la Yacoubia, n'avait certainement pas quitté la province de Tittery, et il vient de tomber comme la foudre sur une grande tribu alliée, les Rahman, qui a été fort maltraitée. Il paraît même que la colonne aux ordres du général Marey, qui se trouvait presque sur les lieux, n'a pu secourir à temps nos alliés. Après ce coup de main, qui a valu à Abd-el-Kader un butin considérable, on a de nouveau perdu les traces de ce chef. Est-il possible que nous ne puissions jamais être renseignés exactement sur les mouvements de l'émir ?

On assure maintenant qu'Abd-el-Kader passera l'hiver sur notre territoire; au besoin, il s'interferait dans le sud, dont les populations lui sont dévouées. L'émir prépare évidemment une levée générale de boucliers pour le printemps prochain; ses émissaires se montrent plus nombreux et plus actifs encore que dans ces derniers temps, et le fameux khalifa Ben-Salem, qui avait à peine donné signe de vie pendant que l'insurrection était à peu près complète dans l'ouest et au centre, vient de sortir du Djurjura avec quelques centaines de combattants et s'est déjà avancé jusque près du fort de Hamza; il aurait même opéré des razzias sur des tribus restées fidèles à la France. Ce chef vient, sans nul doute, tenter de soulever l'est, dont les populations, bien que travaillées depuis quelque temps par des prédications fanatiques, sont restées calmes, ou n'ont commis du moins aucun acte d'hostilité.

Le nouveau chérif du centre, El-Seghir, occupe toujours nos colonnes. La plus grande fermentation règne dans le Dahra, dans la vallée du Chéiff, où doit se trouver en ce moment la colonne du général Bedeau; enfin les populations de l'Ouarencenis sont toujours en pleine révolte. La saison ne permet pas d'entreprendre de grandes expéditions dans les contrées d'un accès difficile, de sorte que les principaux foyers de révolte restent, pour ainsi dire, intacts. Le retour de la belle saison sera, sans nul doute, le signal d'événements graves dans les diverses parties de la colonie.

Nous sommes sans nouvelles récentes de l'est et de l'ouest.

— On lit dans l'Alkhan du 21 janvier :

Nous recevons des lettres de Milianah à la date du 12 janvier, et de Médéah à la date du 18, où nous puissions quelques détails sur les opérations des colonnes qui agissent dans le sud, dans l'est et dans l'ouest de la province de Tittery. M. le lieutenant général Bedeau avait quitté Médéah le 2 de ce mois, avec la colonne de Sétif pour se rendre dans la vallée du Chéiff. Le 12, il était campé sur l'Oued-Karezan, chez les Beni-Zoug-Zoug, d'où il maintenait les Boudouan et autres populations qui se tiennent au nord-est de l'Ouarencenis, et qui étaient poussés à l'insurrection par Sid-el-Hadj Seghir, nouveau khalifa d'Abd-el-Kader. Le 8, M. le colonel Eynard était venu camper avec sa colonne à une lieue du bivouac du général Bedeau. Le mauvais temps avait donné quelques malades, qui ont été évacués sur l'hôpital de Milianah. En général, les maladies sont légères et n'ont pas de durée.

Le 13, le lieutenant général Bedeau arriva à Médéah avec la colonne de Sétif. Il était venu en deux jours de l'Oued-Karezan chez les Beni-Mira. M. le colonel Eynard est resté pour le remplacer dans cette position, afin de protéger la vallée du Chéiff contre les tentatives que l'émir pourrait faire dans le but d'y pénétrer.

Les populations de la province de Tittery sont tranquilles; partout elles se livrent aux travaux de labour.

Abd-el-Kader, poursuivi au sud-ouest de l'Ouarencenis par M. le maréchal duc d'Isly, puis par les colonnes des généraux de Lamoricière et Jussuf, a fait, dit-on, un retour offensif dans l'est vers Goudjila. On assure même qu'il a exécuté une razzia sur les Rahman, à quelques lieues seulement de la colonne de M. le général Marey. Il s'est retiré après ce coup de main, et on ne sait pas au juste dans quelle direction. Tout porte à croire qu'il se sera porté dans le sud, où il trouvera pendant tout l'hiver des ressources et des partisans.

Ben-Salem est sorti de son inaction; il a quitté le Jurjura et s'est avancé avec une petite troupe à cinq ou six lieues dans le sud du fort d'Hamza, où il a fait, dit-on, une razzia sur quelques douars isolés des Oulad-Driss; mais les populations qui nous sont restées soumises s'étant réunies pour aller l'attaquer, elles lui ont repris une grande partie du butin qu'il emportait.

On annonce que M. le colonel Camou a quitté Berrouaguin pour aller rejoindre M. le général Marey, qui est campé à Chahbounia.

— On lit dans l'Echo d'Oran :

ORAN, le 23 janvier. — Les nouvelles de la daïra du Maroc continuent à être très contradictoires. La daïra était divisée en deux fractions séparées par le Moulouya. Les tribus ou fractions de tribu faisant partie de la daïra antérieurement aux derniers événements étaient campées sur la rive gauche; celles nouvellement internées au Maroc par Abd-el-Kader étaient campées sur la rive droite.

Les nouvelles diverses font connaître qu'un mouvement a eu lieu dans cette daïra. Une fraction a passé d'une rive sur la rive opposée; mais on ne sait pas de quel côté la concentration de la daïra a été faite. Les uns prétendent que Bou-Hamed, qui commande actuellement toutes ces populations, effrayé des bruits qui se répandent de la marche des forces marocaines du côté de l'ouest, avait mis la Moulouya entre ces troupes et la daïra, de manière que toutes les populations qu'il est parvenu à rallier se

trouvent actuellement agglomérées sur la rive droite. D'autres affirment qu'une lecture venue d'Abd-el-Kader à ce khalifa lui aurait fait de violents reproches sur son inaction et sur le repos dans lequel il restait depuis qu'il avait rallié auprès de lui les anciennes tribus sur lesquelles il commandait. Il lui aurait enjoint, en outre, de se porter rapidement dans le Sahel d'Oran ou de Tlemcen, et d'y continuer ses incursions et ses vols, de façon à fatiguer sans relâche les tribus soumises et à les forcer ainsi à reconnaître l'impuissance de notre protection. On ajoute que Bou-Hamed, voulant alors mettre les fractions de la daïra placées sur la rive droite de la Moulouya à l'abri d'un coup de main qui eût été facile de notre côté en parlant de la frontière, aurait concentré tout son monde sur la rive gauche.

Les dernières nouvelles que nous avons d'Abd-el-Kader le placent chez les Haras-Garabas.

Les Haras-Cheragas n'ont pas voulu lui faire leur soumission et se sont tenus à l'écart. Il a fait prévenir les Ouled-Soliman qu'il se rendrait chez eux dans quelques jours; il est en effet probable qu'il ne tardera pas à reparaitre dans le Tell, s'il ne se décide pas à retourner au Maroc. Il lui est impossible de rester long-temps dans le Sahara, où il ne trouverait à vivre ni pour son monde ni pour ses chevaux.

M. le lieutenant général de Lamoricière est entré à Mascara, où il s'est occupé de la formation de diverses colonnes qui doivent chercher à fermer l'entrée du Tell à Abd-el-Kader, comme cela aura lieu avec efficacité pendant l'été dernier.

M. le général Cavaignac est à Tlemcen; il a formé sur la Sikkak, comme nous l'avons déjà annoncé, un petit camp de 1,000 à 1,200 hommes d'infanterie, sous les ordres de M. le colonel Mac-Mahon, du 41^e de ligne, destiné à protéger les Ghossels et les tribus nouvellement rentrées. Toutes travaillent activement.

Chronique.

La commission exécutive de la société des Amis des Arts a l'honneur de prévenir le public que la clôture définitive de l'exposition aura lieu le dimanche 8 février, à quatre heures.

Jusqu'au jour du tirage, dont l'époque sera ultérieurement déterminée, on pourra se procurer des billets d'un franc chez le concierge du Palais des-Arts.

— La belle salle de spectacle d'Avignon a été la proie des flammes dans la journée de lundi dernier. Tous les secours des habitants et de la garnison ont été inutiles, et n'ont pu être dirigés que sur les maisons voisines, qui ont été, grâce à de sages précautions, entièrement préservées. Une heure et quart a suffi à l'incendie pour dévorer complètement l'intérieur du théâtre; il ne reste maintenant, dit-on, que les quatre murs calcinés.

On a eu à déplorer la perte de deux personnes; le concierge du théâtre et un homme de peine.

— Samedi dernier, 24, un jeune cuisinier de Lyon cheminait gaiement vers une commune du canton de Champagnole, où il allait voir ses parents; à la nuit tombante, il arriva dans une auberge de Crancot; il se coucha. Le lendemain, il se leva de bonne heure et se disposait à partir, quand l'hôtelier lui fit observer qu'il oubliait de payer sa modeste dépense (il s'agissait, dit-on, d'une somme moindre d'un franc).

Aussitôt le nouveau Vatel de se fouiller, mais inutilement. Alors l'hôtelier, qui avait probablement été souvent la dupe des mauvais pratiques, comme beaucoup de ses confrères, demanda en paiement à ce jeune homme sa casquette ou sa cravate; et passa immédiatement dans une autre chambre où on l'appela.

Au même instant, le cuisinier s'enfuit, mais pas assez vite pour ne pas être aperçu. Les cris au voleur ! retentirent, et les gendarmes du lieu, sans prendre le temps de se faire donner de plus amples explications et d'ôter leurs sabots, se mirent à la poursuite du fuyard; ils atteignirent l'attardé à Mirébel, quand celui-ci se jeta à travers champs, et disparut dans les bois.

Bientôt l'alarme est répandue et les habitants de cinq communes battent le pays. Enfin, le malheureux cuisinier, harassé, mort de faim, arriva le soir au pont du Navoy, où il fut arrêté. Cependant, comme il était connu de plusieurs habitants de cette commune, les gendarmes le réclamèrent après ces explications, regrettant qu'une pareille alerte eût été donnée pour une peccadille semblable.

Spectacles du 1^{er} février.

GRAND-THÉÂTRE. — Charles VI, opéra.
CÉLESTINS. — Marie-Jeanne, ou la Femme dit Peuple, drame.
Jeanne et Jeanne, vaudeville — Plus heureux qu'un roi, vaudeville, par M. Taigny.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de janvier 1846.

Effectif au 1 ^{er} janvier	Hommes	Femmes
Admis pendant le mois	Hommes: 130	Femmes: 110
Sortis pendant le mois	Hommes: 120	Femmes: 100
Effectif au 1 ^{er} février 1846	Hommes: 148	Femmes: 147
Total	295	295

Nouvelles diverses.

On écrit d'Alger :

« Une émigration très considérable se fait de cette province pour l'Algérie. Les habitants de la côte se rendent de préférence à Alger et Oran. La principale cause de cette émigration est la misère. — Rien ne doit être négligé de ce qui peut servir à augmenter les ressources fourragères, qui sont toujours le côté faible des exploitations rurales. Ces ressources, si leur emploi était familiarisé aux cultivateurs, leur permettraient d'utiliser les portions les plus stériles en apparence du sol confié à leurs soins; il n'y a pas de si mauvaise terre où ne puisse croître une plante fourragère quelconque, pouvant concourir par la production des engrais à la prospérité du reste de l'exploitation. La pimprenelle, depuis longtemps connue, mais assez généralement négligée, se contente des terrains les plus maigres, surtout quand ils sont plutôt légers que trop compactes; les expériences suivantes, publiées par un cultivateur allemand, méritent sous tous les rapports l'attention du lecteur :

« Les journaux agricoles ayant recommandé la culture de la pim- »

première des prés (*petorium sanguisorba*) comme plante fourragère, je me procurai de la graine de cette plante, et, le 13 avril de cette année, j'ensemenciai un quart d'hectare d'un terrain sablonneux et un huitième d'hectare d'une terre forte retenant l'humidité. La première pièce reçut un labour profond, la seconde fut retournée à la bêche.

» Aux semailles succéda un temps sec; je fis passer le rouleau sur le champ sablonneux. Les graines levèrent, mais la végétation était faible; les pluies étant survenues, les jeunes plantes poussèrent de longues feuilles d'un vert foncé; la végétation était luxuriante au point d'exciter l'étonnement. Le 2 juillet, chaque plante ayant poussé trois à quatre rameaux surmontés de fleurs, je les fis faucher pour la nourriture du bétail. Les vaches les mangèrent avec grand appétit, et la ménagère remarqua que cette nourriture augmentait sensiblement la lactation.

» Après la première coupe, la pimprenelle se reproduisit avec plus de vigueur, et donna aussi un fourrage plus abondant; la troisième coupe était encore plus riche que la seconde. Les gelées blanches étant survenues, la croissance diminua, et je dus renoncer à une quatrième coupe.

» Le second champ (terre forte) alimenta bien la plante, mais je n'obtins pas une récolte aussi abondante, car il ne donna qu'une coupe. A dater du 15 octobre, les deux pièces ensemencées de pimprenelle ont servi de pâturage pendant trois semaines à trois bœufs de travail, et les ont parfaitement entretenus.

Nouvelles Étrangères.

ÉTATS-UNIS.

Le paquebot *Ulca*, arrivé hier au Havre, nous apporte des nouvelles directes de New-York du 4 janvier. Nous avons dit qu'aux dernières nouvelles le congrès avait pris la résolution d'ajourner,

jusqu'après les fêtes de Noël, tout débat politique, et notamment l'irritante question de l'Orégon.

Le parti de la paix, saisissant la première occasion, s'est hâté, dans la personne de M. Calhoun qui marche à sa tête, de commencer ses opérations dans le sénat. C'est dans la séance du 30 décembre, et à l'occasion d'une motion de M. Hannegan proposant de reporter au troisième lundi de janvier l'examen de la proposition relative à l'Orégon, que la discussion s'est engagée.

Après un court débat, le sénat a voté le dépôt des deux résolutions sur le bureau, ce qui équivaut à peu près à l'ordre du jour.

La signification de ce vote, qui attribue un égal traitement à deux propositions contraires, est diversement interprétée.

Les choses marchent plus rapidement et plus énergiquement dans la chambre des représentants, qui a repris ses délibérations. Là, le parti qui veut, à tout risque, l'occupation immédiate de l'Orégon, est en grande majorité, et il vient de recevoir une impulsion nouvelle d'un incident important qui, au départ du paquebot, produisit la plus vive excitation.

Ce n'est pas moins que l'intervention dans le débat du vétéran de l'Union, du sage Quincy Adams, comme on l'appelle, qui vient de se prononcer dans le même sens que M. Polk à White-House, que M. Cass dans le sénat, et que M. Douglass à la chambre des représentants. Dans la séance du 2 janvier, sur la motion de M. Haralson, président de la commission des affaires militaires, et qui proposait, entre autres mesures, d'organiser deux régiments de fusiliers, M. Quincy Adams a pris la parole, et, dans un discours qui a soulevé des acclamations, il a développé cette pensée, qu'avant tout la première chose à faire était de dénoncer le traité à l'Angleterre, afin d'être libre d'agir.

Le président des Etats-Unis a signé la loi d'annexion du Texas. Le capitaine Tood, de la marine texienne, est parti pour Galveston, porteur de l'acte du congrès. Le même jour, un nouveau bill a été

blé un service régulier de douanes pour le Texas.

Du côté des Etats-Unis, il y a fait accompli; mais il n'en est pas de même en ce qui concerne le Mexique, car un bâtiment américain, arrivant du Texas, n'a pas été reçu à Tampico. La douane a déclaré qu'il y avait, de la part du gouvernement central, l'ordre formel de refuser l'entrée à tout bâtiment venant de la province rebelle.

Bulletin de la Bourse de Paris du 30 janvier 1846.

Avant la bourse, on a fait 85 70, et le premier cours au parquet a été 83 65. Le 3 0/0 est monté d'abord à 85 80, puis il est retombé à 82 55, et il a fermé au parquet à 85 60. Dans la coulisse, il est resté à 85 70, mais offert.

Les affaires sont moins actives qu'hier.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	85 70	Saint-Germain.....	»
Quatre pour cent.....	107 75	Versailles (rive droite)...	530
Quatre et demi pour cent.....	»	— (rive gauche).....	545
Cinq pour cent.....	122 55	Paris à Orléans.....	1260
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1002 50
Trois pour cent belge.....	102	Rouen au Havre.....	750
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Avignon à Marseille.....	975
Cinq pour cent belge.....	104 1/4	Strasbourg à Bâle.....	252 50
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Vierzon.....	700
Récépissés Rostschild.....	100 20	Orléans à Bordeaux.....	637 50
Cinq pour cent romain.....	102 1/2	Amiens à Boulogne.....	540
Cinq pour cent portugais.....	»	Montreuil à Troyes.....	»
Trois pour cent espagnol.....	59 1/4	Bordeaux à la Teste.....	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	Chemin du Nord.....	752 50
Banque de France.....	3565	Fampoux à Hazebrouck.....	»
Comptoir Ganneron.....	1150	Dieppe et Fécamp.....	475
Banque belge.....	800	Paris à Strasbourg.....	357 50
Caisse Lafitte.....	1155	Tours à Nantes.....	565
Obligations de Paris.....	1572 50	Paris à Lyon.....	612 50

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

VENTE AUX ENCHÈRES

En l'étude de M^e BERLOTY, notaire à Lyon, sise place des Terreaux, 10,

Le mardi 10 février 1846, à onze heures du matin,

1^o Par une première enchère :

D'un fonds de marchand-tailleur exploité à Lyon, place Saint-Jean, n^o 5, avec la clientèle, la subrogation au bail et les marchandises et objets mobiliers faisant partie du fonds, estimés au-dessous du prix de facture, dans l'inventaire, à huit mille deux cent soixante-six francs, et consistant notamment en draps de Sedan et d'Elbeuf, en velours, lustrines et flanelles; le tout dépendant de la succession bénéficiaire de Georges Duclos, de son vivant marchand-tailleur à Lyon, place Saint-Jean.

Mise à prix : onze mille deux cent cinquante francs; ci..... 11,250 f.

2^o Par une seconde enchère, dans le cas où la première ne serait pas suivie d'adjudication :

De la clientèle, de la subrogation au bail, des objets mobiliers autres que marchandises, formant dépendance du fonds, et consistant notamment en rayonnages, banque, chaises, ustensiles et outils.

Mise à prix : trois mille francs; ci. . . 3,000 f., outre les clauses et conditions du cahier des charges.

S'adresser, pour renseignements, à M^e Guillermain, avoué, et à M^e Berloty, notaire; pour le cahier des charges, en l'étude de ce dernier, et pour visiter l'établissement et les marchandises, au siège de l'établissement, place Saint-Jean, n^o 5. (2439)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi trois février 1846, à dix heures du matin, place Saint-Nizier, 6, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers consistant en tables à dessus de marbre, parquet de billard, chaises, poêle en fonte, appareils à gaz, fourneau en fonte, vaisselle, verres, bouteilles, cruches, placard, etc. (1687)

Avis aux Spéculateurs.

A VENDRE Une construction sur terrain d'autrui, à Lyon, avec un bail de six ans et demi, que l'on pourra renouveler avec le propriétaire pour le prix de 3,000 fr. Le bénéfice est de 860 fr. par an. Ladite construction vaudra 3,000 fr. étant démolie. S'adresser à M. Bonnard, balancier, rue de Jarente, n^o 17, à Lyon. (177)

A VENDRE A ALGER. — Une pharmacie bien achalandée, dans le plus beau et le plus populeux quartier de la ville, à des conditions très avantageuses. S'adresser, pour les renseignements, à M. Clarion, médecin, quai d'Orléans, 31, à Lyon. (4963)

A VENDRE pour cause de maladie. — Un Fonds de café situé dans le quartier des Terreaux, ayant une très bonne clientèle. — Prix : 7,000 f. S'adresser à M. Barbolat, agent d'affaires, rue Mulet, 2. (1152)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrôlements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALONSUR-SAONE, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOUCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5544)

Mise en livraisons, à partir du 1^{er} février, de L'HISTOIRE DE LYON,

Par MM. CLERJON et MORIN.

6 vol. in-8^o, ornés de 55 vignettes d'après les dessins de Richard, Jolimont, etc., augmentés d'une table analytique des matières.

L'ouvrage sera divisé en 50 livraisons à 50 centimes, paraissant régulièrement chaque semaine. La livraison sera composée alternativement de 3 ou 4 feuilles de texte et d'une vignette. Les deux dernières livraisons se composeront de 6 vignettes et de la table des matières, qui contient 7 feuilles.

L'ouvrage complet, 25 francs. On peut le prendre par volume.

On souscrit à Lyon chez les libraires suivants :

Giraudier, place Louis-le-Grand, 17;

Suiffet, rue Mercière, 8;

Charavay frère, quai de l'Hôpital, 99.



(1157)

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE. ASSURANCES.

M. Fillion, propriétaire et agent d'affaires, a l'honneur d'informer MM. les pères de famille qu'il assure définitivement contre les chances du sort les jeunes gens appelés à concourir au tirage de la classe de 1845.

Afin de donner une entière sécurité aux personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, M. Fillion déposera en l'étude d'un notaire, jusqu'à parfaite libération de l'assuré, une somme équivalente à celle convenue pour le prix de l'assurance.

S'adresser, pour traiter des conditions, dans son domicile, à Lyon, place des Célestins, 2, au 1^{er}. (168)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

DU DOCTEUR CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royat, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelleitier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père-papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4875)

A VENDRE pour le prix des agencements, un fonds de commerce de son, exploité depuis vingt ans par le vendeur. S'y adresser, place Grolier, n^o 1, à Lyon. (107)

GAZ DE GÈNES.

MM. les actionnaires de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de la ville de Gènes sont priés de se rendre à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu lundi 2 février prochain, à six heures du soir, aux bureaux de transfert de la Compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol. (1140)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

AVIS. MM. les actionnaires de la Compagnie d'Eclairage par le Gaz de la ville de Montélimar sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le 13 février prochain, à six heures du soir, chez M^e Nodet, notaire, place Bellecour, n. 16. (3486)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

GRENOBLE (ISÈRE).

AVIS

A MM. LES CAPITALISTES.

On désire contracter deux emprunts sur hypothèques :

1^o Un de 80,000 f. à 100,000 f., garantis par une valeur de plus de 400,000 f.;

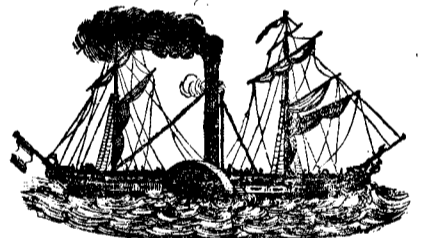
2^o Un autre de 150,000 f. à 200,000 f. sur un actif dont le minimum est de 800,000 f.

Les biens à hypothéquer sont entièrement affranchis de l'hypothèque légale. Outre l'affectation hypothécaire ordinaire, il y aurait, au profit du capitaliste, subrogation du privilège de vendeur pour la majeure partie des emprunts.

S'adresser, pour prendre connaissance des titres et pour traiter du taux de l'intérêt, à MM. Michel et Renavant, agents généraux de la Compagnie du Soleil à Grenoble, en leurs bureaux, place Grenette, 21. (1158)

GAZ DE TURIN.

MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende pour le second trimestre 1845 sera payé, à partir du 2 février, chez MM. Jean Bontoux et C^o, banquiers, 19, port Saint-Clair, sur la présentation des titres. (1159)



SERVICE SPÉCIAL DE BATEAUX A VAPEUR

ENTRE LYON ET VALENCE.

L'AIGLE ET LE CYGNE

Partent tous les jours, à dix heures du matin, du port de la Charité. (3838)

GUÉRISON

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoule ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrôlements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage de

SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, Grande-Rue, Mercière, 11. (4552)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poudrerie, 19.